

Swiss Climate Scores

UBS (Lux) Equity SICAV – Innovation (USD)

La Suisse et son secteur financier se sont donnés pour objectif de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre pour atteindre le « net zéro » d'ici 2050. Cette réduction doit permettre de respecter les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris, à savoir maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en deçà de 2 °C et poursuivre les efforts pour la limiter à 1,5 °C. Les dernières connaissances scientifiques montrent qu'un réchauffement global supérieur à 1,5 °C aurait des conséquences potentiellement catastrophiques sur la nature et la société humaine. Les Swiss Climate Scores établissent de bonnes pratiques de transparence visant à rendre les produits financiers compatibles avec les objectifs climatiques afin d'encourager les décisions d'investissement contribuant à la réalisation des objectifs climatiques.

Ce rapport a pour but d'offrir aux investisseurs une plus large transparence sur les indicateurs clés de durabilité, qui ne font pas partie du processus d'investissement du fonds. Les indicateurs suivants informent davantage les investisseurs sur l'exposition du fonds à certains sujets ESG.

Objectifs d'investissement généraux en matière de climat (facultatif)

Considérez-vous (UBS Asset Management) que ce portefeuille soit aligné avec l'objectif de l'Accord de Paris de contenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C et de poursuivre des efforts pour la limiter à 1,5°C ?

Non Oui

Ce portefeuille n'est pas géré sur la base d'un engagement net zéro tel que défini dans le cadre de référence net zéro de UBS AM.

Considérez-vous (UBS Asset Management) qu'investir dans ce portefeuille contribue à l'atténuation du changement climatique ?

Non Oui

Ce portefeuille n'est pas géré en fonction d'un engagement net zéro tel que défini dans le cadre de référence net zéro de UBS AM et, en tant que tel, pourrait ou non contribuer à l'atténuation du changement climatique.

Couverture

Proportion du portefeuille éligible (i.e. proportion d'entreprises¹) par rapport au portefeuille total: **98%**
 Proportion du portefeuille éligible de l'indice de référence est de **100%**


Le portefeuille éligible est défini comme la proportion des entreprises du portefeuille, définie selon le système de classification externe utilisé. En conséquence, l'évaluation des Swiss Climate Scores est appliquée à la partie des entreprises du portefeuille. Les actifs non éligibles (par exemple, les Etats souverains) sont exclus en raison de l'inadéquation des indicateurs à ce type d'actifs.

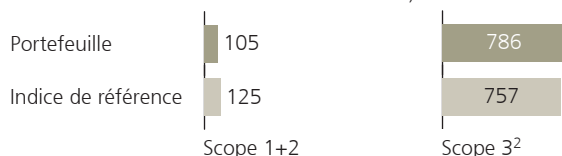
Indice de référence: MSCI AC World (net div. reinv.)

Situation actuelle

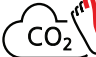
Emissions de gaz à effet de serre

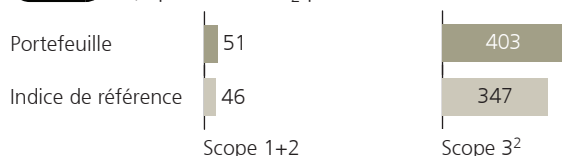
Sont prises en compte toutes les sources d'émissions de gaz à effet de serre des entreprises du portefeuille, y compris les émissions pertinentes de leurs fournisseurs et produits (scope 1 à 3).

 **Intensité carbone moyenne pondérée**
 (à l'échelle) (tonnes d'équivalent CO₂ par million de CHF de chiffre d'affaires)



Proportion du portefeuille éligible pris en compte :
 Scope 1+2: 99%, Scope 3: 99%
 Proportion de l'indice de référence éligible pris en compte :
 Scope 1+2: 100%, Scope 3: 100%

 **Empreinte carbone** (à l'échelle)
 (équivalent tCO₂ par million de CHF investi)



Proportion du portefeuille éligible pris en compte :
 Scope 1+2: 99%, Scope 3: 98%
 Proportion de l'indice de référence éligible pris en compte :
 Scope 1+2: 100%, Scope 3: 100%

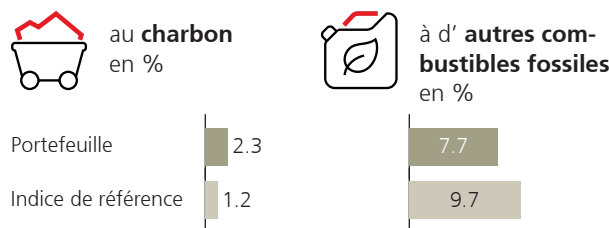
Les valeurs des émissions de gaz à effet de serre sont mesurées en fonction des données disponibles. Lorsque la couverture des données est inférieure à 100 %, cela signifie qu'il n'y a pas de donnée disponible, ni estimée ni déclarée.

 Fiabilité de l'estimation **moyenne**³

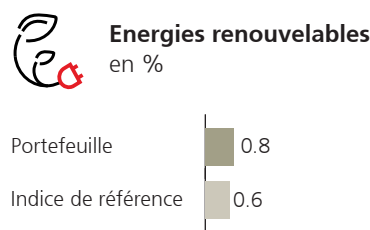
Exposition aux combustibles fossiles et énergies renouvelables (seuil des recettes à 0%)

Les milieux scientifiques s'accordent sur la nécessité de sortir du charbon et plus généralement des combustibles fossiles, ainsi que d'investir dans les énergies renouvelables pour permettre la transition vers le net zéro.

Proportion du portefeuille exposée:



Proportion des revenus du portefeuille liée aux:



 Fiabilité de l'estimation **élevée**³

¹ Proportion d'entreprises selon le système de classification BarCap Lehman level 2

² Pour plus de détails sur les émissions de scope 3, veuillez consulter le glossaire.

³ Indique la précision globale des scores individuels selon le modèle original des Swiss Climate Scores publié par le Secrétariat d'Etat suisse aux questions financières internationales (SIF).

Transition vers le net zéro

Gestion en faveur du net zéro

Les institutions financières peuvent contribuer à la transition vers la neutralité des émissions en alignant rigoureusement leur stratégie d'investissement sur une trajectoire de décarbonation compatible avec un réchauffement maximal de 1,5 °C.

Le portefeuille s'inscrit-il dans un engagement de l'institution financière vérifié par un tiers visant à atteindre zéro émission nette et prévoyant des objectifs intermédiaires crédibles?

Non Oui

La stratégie d'investissement inclut-elle un objectif de réduction des émissions des gaz à effet de serre des investissements sous-jacents au moyen d'objectifs concrets à court (1 à 3 ans) ou moyen (5 ans) terme?

Non Oui

Dialogue crédible sur le climat

Les institutions financières peuvent contribuer à la transition vers la neutralité des émissions, notamment en utilisant leurs droits de vote d'actionnaires lors des assemblées générales des entreprises détenues, en lançant des résolutions sur le climat, ainsi qu'en encourageant les entreprises du portefeuille à élaborer des plans de transition d'ici 2050 vérifiés par des tiers et reposant sur un fondement scientifique.

Les initiatives de dialogue avec les entreprises sur le climat sont-elles à la hauteur des enjeux?

Non Oui

Proportion du portefeuille soumise à une stratégie active d'engagement en faveur du climat: **7.5%**


Part des votes de l'année écoulée sur des résolutions sur le climat compatibles avec l'objectif de zéro net d'ici 2050: **3.9%**

[Lien vers le rapport annuel sur l'actionariat actif](#)

L'institution financière est-elle membre d'une initiative en faveur du climat?

Non Oui

Nom: Climate Action 100+

 Fiabilité de l'estimation **moyenne**³

Engagements vérifiés en faveur du net zéro

Un nombre croissant d'entreprises s'engage volontairement à atteindre zéro émission nette et formulent des objectifs intermédiaires pour y parvenir. L'efficacité de ces engagements dépend de la crédibilité, du fondement scientifique et de la transparence des objectifs intermédiaires de réduction des émissions, ainsi que de l'existence de mesures crédibles de réduction des émissions.

Proportion du portefeuille ayant pris des engagements « net zéro » publics et ayant fixé des objectifs intermédiaires crédibles et vérifiés: **25.5%**

Indice de référence: **22.4%**

Fournisseur de données: MSCI ESG Research LLC

 Fiabilité de l'estimation **élevée**³

Potentiel de réchauffement global (facultatif)

Il s'agit de l'ampleur du réchauffement planétaire qui se produirait si l'économie mondiale se fixait les mêmes ambitions que les entreprises du portefeuille. Certains portefeuilles qui veulent contribuer activement à la réalisation des objectifs climatiques peuvent intentionnellement inclure des investissements dans des entreprises qui ne sont pas encore en mesure de limiter le réchauffement à 1,5°C, mais qui cherchent à contribuer activement à l'alignement climatique des entreprises investies afin d'aligner une plus grande part de l'économie réelle au fil du temps.

	Portfolio	Indice de référence
plus de 4°C		
moins de 4°C		
moins de 3°C	✓	✓
moins de 2°C		
moins de / à 1.5°C		

----- : Consensus des milieux scientifiques sur la nécessité de limiter le réchauffement climatique

Proportion du portefeuille éligible prise en compte: 97% (indice de référence : 100%)

Scenarios climatiques utilisés: Network for Greening the Financial System (NGFS)

Fournisseur de données: MSCI ESG Research LLC

UBS peut utiliser d'autres méthodologies et mesures pour construire ou mesurer la performance du portefeuille selon des stratégies spécifiques, et celles-ci peuvent ne pas être directement comparables à cette mesure. Pour plus de détails sur la façon dont le produit est géré, veuillez-vous référer à la documentation du produit.

 Fiabilité de l'estimation **faible**³

³ Indique la précision globale des scores individuels selon le modèle original des Swiss Climate Scores publié par le Secrétariat d'Etat suisse aux questions financières internationales (SIF).

Glossaire

Certains indicateurs et éléments de données contenus dans le présent rapport sont directement influencés par des facteurs sur lesquels UBS n'a aucune influence directe ou n'a qu'une influence partielle. Il s'agit notamment des mesures gouvernementales ou réglementaires applicables, de la qualité et de la disponibilité des données normalisées (par exemple, les émissions de carbone), du développement et de l'amélioration des méthodologies et des outils méthodologiques requis (par exemple, les risques liés au climat) ou de l'amélioration de la transparence (par exemple, en ce qui concerne la divulgation des données par les entreprises). Les domaines dans lesquels ces dépendances sont particulièrement importantes sont décrits dans les sections correspondantes ci-dessous.

Evolution des paramètres liés au climat

Nous avons conçu des méthodologies que nous utilisons pour présenter des indicateurs tels que l'intensité et l'empreinte carbone ou la gestion en faveur du net zéro, au niveau du portefeuille. Ces méthodologies sous-tendent les indicateurs présentés dans ce rapport. Les organismes de normalisation et les régulateurs continuent à publier de nouvelles normes et orientations, à mettre à jour les directives existantes et à renforcer les exigences réglementaires en matière d'information sur le climat. Les indicateurs que nous publions sont basés sur les données dont nous disposons, et qui peuvent être de l'ordre de l'estimation ou de l'approximation lorsque des données réelles ou spécifiques ne sont pas disponibles. Nous avons l'intention de mettre à jour nos méthodologies, nos indicateurs et les informations que nous publions au gré des nouvelles orientations et exigences réglementaires qui s'imposeront à UBS. Des mises à jour importantes pourront être nécessaires.

Couverture et mise à l'échelle du portefeuille

En termes de gestion d'actifs, les Swiss Climate Scores (SCS) sont particulièrement adaptés aux portefeuilles diversifiés d'actions et d'obligations d'entreprises (alors qu'ils sont moins pertinents pour les classes d'actifs telles que les liquidités, les obligations souveraines, l'immobilier, les hedge funds, la dette privée ou le private equity). Nous envisageons de produire le rapport SCS pour nos portefeuilles d'actions et d'obligations comme indiqué ci-dessus. Ainsi, les paramètres qui seraient touchés (intensité carbone et empreinte carbone) ne sont mesurés que pour la partie du portefeuille (ou de l'indice de référence) réservée aux entreprises, lorsque les exigences en matière de couverture des données sont respectées, telles que définies dans le champ d'application du SCS. Afin de fournir un chiffre représentatif du portefeuille qui puisse être comparé à l'indice de référence, les valeurs des indicateurs des émissions de gaz à effet de serre (intensité carbone et empreinte carbone), du portefeuille et de l'indice de référence sont mises à échelle de 100% de la partie du portefeuille réservée aux entreprises, lorsque la couverture minimale des données du portefeuille atteint 40%. Le cas échéant, il doit être noté que, dans des cas particuliers, lorsque l'indice de référence et le portefeuille ont une proportion différente d'entreprises et États souverains, ne représenter que la partie du portefeuille portant sur les sociétés peut conduire à une mesure disproportionnée de l'exposition. Les valeurs de couverture des données ne sont pas mises à échelle du portfolio.

La formule spécifique au fournisseur utilisée pour calculer le score du portefeuille en matière de potentiel de réchauffement global conduit aux mêmes résultats pour les pondérations du portefeuille mises à échelle et non mises à l'échelle. Pour ce rapport, le nombre non mis à échelle est appliqué, et reste comparable à l'indice de référence.

Obligations d'entreprises

Le système de classification pour distinguer les émetteurs entreprises et souverains est la méthodologie Bloomberg Barclays. Les obligations titrisées sont exclues du calcul. Au sens strict, les obligations d'entreprises sont des titres de créance émis par des entreprises. Mais au sens large, le terme désigne toutes les obligations autres que celles émises par les gouvernements dans leur propre monnaie. Le secteur du « crédit », comme on l'appelle fréquemment, inclut donc les émissions d'entreprises, d'organisations supranationales et d'organes gouvernementaux. La principale caractéristique qui distingue les obligations d'entreprises des obligations d'État est le risque de défaut.

Exposition aux produits dérivés

Les produits dérivés auxquels le portefeuille a recours, directement ou dans le cadre d'investissements dans des fonds de fonds, sont considérés comme un investissement net réel dans les titres sous-jacents aux fins du calcul du carbone et de l'indicateur de risque climatique prospectif. Les produits dérivés ont un effet sur tous les calculs des indicateurs et, dans la mesure où de nombreux cadres de reporting auxquels les investisseurs ont accès aujourd'hui ne couvrent pas les subtilités des produits dérivés, ces indicateurs sont fournis sur la base d'efforts raisonnables.

Emissions de gaz à effet de serre de scope 1

Emissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par les entreprises dans lesquelles le portefeuille investit.

Emissions de gaz à effet de serre de scope 2

Emissions indirectes provenant de la production d'énergie (électricité, vapeur, chauffage ou refroidissement) achetée ou acquise et consommée par les entreprises dans lesquelles le portefeuille investit. Les émissions de scope 2 proviennent de l'établissement où l'électricité, la vapeur, le chauffage ou le refroidissement sont produits.

Emissions de gaz à effet de serre de scope 3

Emissions indirectes non incluses dans le scope 2 et que l'on retrouve tout au long de la chaîne de valeur d'une entreprise, en amont ou en aval. A titre d'exemple, les émissions provenant de l'extraction, de la production et du transport de matériaux nécessaires à la fabrication d'un produit et les émissions provenant de l'utilisation et de l'élimination du produit après sa vente par l'entreprise. Veuillez noter que lorsqu'un fonds a pour objectif d'être inférieur à l'indice de référence, cet engagement est pris uniquement au niveau des émissions de scope 1+2 (et non au niveau du scope 3). De plus, en raison de la forte présence d'estimations dans le champ d'application du scope 3, combinée aux préoccupations concernant le chevauchement des émissions entre les entreprises d'un même portefeuille, les mesures du scope 3 peuvent induire en erreur le lecteur. Par exemple, un double comptage peut se produire lors de la déclaration des

Swiss Climate Scores

UBS (Lux) Equity SICAV - Innovation (USD)

émissions de gaz à effet de scope 3 agrégées au portefeuille. En effet, les émissions de gaz à effet de serre de la chaîne de valeur d'une entreprise peuvent être les émissions directes d'une autre entreprise. Par conséquent, ces mesures doivent être interprétées avec prudence.

Intensité carbone (à l'échelle) (tonnes d'équivalent CO2 par million de CHF de chiffre d'affaires)

L'intensité carbone moyenne pondérée mesure l'exposition d'un portefeuille aux entreprises à forte intensité de carbone. Cet indicateur donne un aperçu des risques potentiels liés à la transition vers une économie sobre en carbone, dès lors que les entreprises à forte intensité de carbone sont susceptibles d'être davantage exposées aux risques de marché et réglementaires liés au carbone (risque de transition). Il est calculé en additionnant le produit de la pondération et de l'intensité carbone des différentes entreprises en portefeuille (émissions de carbone scopes 1+2 et 3 / chiffre d'affaires en millions CHF).

Fournisseur des données : MSCI ESG Research

Empreinte carbone (à l'échelle) (tonnes d'équivalent CO2 par million de CHF investi)

Exprime l'empreinte de gaz à effet de serre d'une somme investie. Les émissions de carbone des scopes 1+2 et 3 sont attribuées aux investisseurs sur la base d'une approche de détention fondée sur l'EVIC (valeur d'entreprise, trésorerie comprise) et normalisée par la valeur actuelle du portefeuille. Elle est calculée en additionnant le produit de la pondération et de l'intensité EVIC des différentes entreprises en portefeuille (émissions de carbone scopes 1+2 et 3 / EVIC en millions CHF). Fournisseurs d'indices : UBS Asset Management, MSCI ESG Research

Exposition aux activités liées aux combustibles fossiles

S'agissant de l'exposition au charbon thermique et aux autres combustibles fossiles, le seuil de 5% des revenus (déclarés ou estimés) s'applique aux activités directement liées à l'exploration et à la production de combustibles fossiles. Le périmètre d'activité comprend l'ensemble de la chaîne de valeur lorsque des données sont disponibles. Les « autres combustibles fossiles » désignent ici le pétrole et le gaz. Le charbon fait l'objet d'un calcul distinct. Le seuil de 5% est exigé par le modèle SCS à des fins de reporting et peut ne pas refléter la façon dont le produit est géré. Pour connaître les seuils appliqués dans le cadre de la gestion du produit, veuillez vous référer à la documentation produit.

Net zéro

Au niveau mondial, le « net zéro » (ou zéro émission nette) se définit comme le niveau auquel les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des activités humaines dans l'atmosphère sont équilibrées par les absorptions anthropiques, c'est-à-dire le retrait des GES de l'atmosphère à la suite d'activités humaines délibérées au cours d'une période donnée (Source : GIEC).

Dialogue crédible sur le climat

Les SCS rendent compte de l'activité d'engagement menée auprès des entreprises qui ne répondent pas à nos attentes en matière climatique et de l'exercice de droits de vote en lien avec le climat. L'activité de vote et d'engagement telle que mesurée par les SCS concerne uniquement les questions climatiques et n'est pas représentative de l'activité de vote

et d'engagement du portefeuille dans sa globalité. Les informations figurant dans les SCS peuvent donc différer de celles reprises dans les rapports qui rendent compte de l'applicabilité générale de la Politique d'actionnariat actif d'UBS AM au portefeuille. Pour une liste complète des initiatives climatiques auxquelles UBS participe, voir l'Annexe correspondante du Rapport annuel sur l'actionnariat actif. Ce rapport contient également des informations sur les activités de vote auprès d'entreprises spécifiques. Le Rapport annuel sur l'actionnariat actif est disponible à l'adresse suivante: <https://www.ubs.com/global/en/assetmanagement/capabilities/sustainable-investing/stewardship-engagement.html>. La période couverte par le Rapport annuel sur l'actionnariat actif s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile concernée. Les données de ce rapport SCS, concernant le dialogue crédible sur le climat sont alignées sur cette période. Cette activité d'engagement et de vote est appliquée à la composition du portefeuille telle qu'elle était à la date pertinente pour le présent rapport (fin du trimestre). Les produits dérivés sont exclus des mesures reportées dans le cadre du dialogue crédible sur le climat.

Potentiel de réchauffement global (°C)

Cet indicateur rend compte de la Hausse implicite de la température (ITR, Implied Temperature Rise) et fournit une indication sur la manière dont les entreprises et les portefeuilles d'investissement s'alignent sur les objectifs climatiques mondiaux. Pour plus d'informations sur l'ITR, veuillez vous référer à la documentation sur la méthodologie de MSCI. Fournisseur des données : MSCI ESG Research. L'indicateur ITR est publié à des fins de transparence dans des cas précis (lorsque la couverture des données est supérieure à 40%) et peut ne pas être utilisé pour la gestion du produit.

Conversion de devises

Une conversion USD/CHF est appliquée au niveau du produit au taux de clôture au comptant du dernier jour ouvrable du trimestre le plus proche suivant le Tableau de conversion d'UBS. Notez que la fluctuation du taux de conversion des devises peut avoir un effet sur les mesures converties de USD en CHF (intensité carbone et empreinte carbone).

Indice de référence

ESG gestion active: Le choix de l'indice de référence est motivé par des considérations liées à la mise en oeuvre du portefeuille, et répond notamment à la nécessité de refléter fidèlement les objectifs financiers du fonds. Pour les stratégies à gestion active, un indice de référence classique est généralement retenu afin de bénéficier d'un univers d'investissement large. Le but est de pouvoir évaluer le degré d'amélioration des pratiques ESG par rapport à l'indice en question, ainsi que les coûts et avantages de l'investissement durable. Pour les fonds non ESG, les indicateurs ESG sont comparés à l'indice de référence classique, qui fournit un univers d'investissement large auquel la gestion active peut être appliquée.

ESG gestion passive: Le choix de l'indice de référence est motivé par des considérations liées à la mise en oeuvre du portefeuille, et répond notamment à la nécessité de refléter fidèlement les objectifs financiers et ESG du fonds. Pour les stratégies à gestion passive, un indice de référence ESG est sélectionné afin de trouver un équilibre entre une erreur raisonnable de suivi et le meilleur alignement ESG possible. Afin d'évaluer le degré d'amélioration des pratiques ESG, la performance ESG du fonds est également présentée par rapport à un indice de marché large représentatif de l'univers d'investissement parent sur lequel l'indice de référence ESG est basé. Pour les fonds à gestion passive non ESG, les indicateurs ESG sont présentés par rapport à l'indice de marché large qui est répliqué par le fonds.

Rapprochement des actifs sous gestion

Ce rapport ne prend en compte que les positions dont le règlement est effectif à la date du rapport, avant rapprochement des actifs sous gestion. Les positions négociées mais non encore réglées ne sont donc pas incluses. Par conséquent, les chiffres des actifs sous gestion figurant dans le présent rapport peuvent différer de ceux d'autres rapports d'UBS établis à la même date.

Atténuation du changement climatique

Bien qu'aujourd'hui nous ayons choisi d'appliquer une définition plutôt conservatrice de l'atténuation du changement climatique qui se limite aux produits qui peuvent démontrer un chemin vers la neutralité carbone (voir section « Objectifs d'investissement généraux en matière de climat »), nous continuons à développer des produits qui contribuent à l'atténuation du changement climatique et qui sont en mesure de démontrer efficacement les avantages qu'ils apportent à l'atténuation du changement climatique. Selon l'Agence Européenne pour l'Environnement, « atténuer le changement climatique signifie réduire le flux de gaz à effet de serre qui piègent la chaleur dans l'atmosphère. Ceci implique de réduire les gaz à effet de serre provenant des principales sources telles que les centrales électriques, les usines, les voitures et les fermes. Les forêts, les océans et le sol absorbent et stockent également ces gaz, et constituent une partie importante de la solution. »

Swiss Climate Scores

UBS (Lux) Equity SICAV - Innovation (USD)

Avertissement

Arrondi | Les chiffres présentés dans ce rapport peuvent ne pas correspondre exactement aux totaux indiqués dans les tableaux et le texte. Les pourcentages et les variations en pourcentage sont calculés sur la base de chiffres non arrondis. Les données relatives aux variations absolues entre les périodes de référence, apparaissant dans le texte et pouvant être calculées à partir des chiffres repris dans les tableaux, sont présentées sur une base arrondie.

Sources des données | Pour établir ce rapport, nous nous sommes appuyés sur certaines informations et données de tiers, sans les vérifier. Nous n'acceptons aucune responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité de ces données. Nos principales sources de données sont les suivantes : Sources : © MSCI ESG Research LLC, reproduit avec permission.

Fonds UBS de droit luxembourgeois.

L'indice de référence est la propriété intellectuelle du fournisseur de l'indice. La Catégorie d'Actions n'est ni sponsorisée ni approuvée par le fournisseur de l'indice. Veuillez-vous référer au prospectus ou au supplément du Fonds pour consulter l'avertissement dans son intégralité.

Avant d'investir dans un produit, veuillez lire le dernier prospectus et le document d'informations clés en date avec la plus grande attention. Toute décision d'investissement doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs du fonds tels que décrits dans son prospectus ou une documentation juridique similaire. Les investisseurs acquièrent des parts ou des actions dans un fonds, et non dans un actif sous-jacent donné, comme un bâtiment ou des actions d'une société. Les informations collectées et les avis émis dans ce document reposent sur des données dignes de confiance et des sources fiables, sans prétendre toutefois à l'exactitude ni à l'exhaustivité des indications relatives aux titres, marchés et évolutions dont il est question. Les membres du Groupe UBS sont autorisés à prendre des positions d'achat et de vente sur les titres et les autres instruments financiers mentionnés dans le document. Il se peut que les produits ou titres décrits dans le présent document soient inadaptés ou interdits à la vente dans diverses juridictions ou pour certains groupes d'investisseurs et les parts des fonds UBS cités ici ne peuvent être ni proposées, ni vendues, ni livrées aux Etats-Unis. Les informations ci-incluses ne constituent pas une invitation ou une offre à l'achat ou à la vente de titres ou d'instruments financiers apparentés. La performance passée ne saurait préjuger des résultats futurs. Le présent document a été établi indépendamment d'objectifs de placement spécifiques ou futurs, d'une situation financière ou fiscale particulière ou des besoins propres à un destinataire déterminé. La performance future est impossible, selon la situation personnelle de chaque investisseur, laquelle est susceptible d'évoluer. Les informations et opinions exprimées dans ce document sont fournies par UBS sans aucune garantie; elles sont destinées à un usage personnel et à des fins informatives uniquement.

Toute reproduction, distribution ou réédition du présent document, quel qu'en soit l'objectif, est interdite sans l'autorisation expresse d'UBS Asset Management Switzerland AG ou par une autre société affiliée locale. Source pour toutes les données et graphiques (en l'absence d'indication contraire): UBS Asset Management.

Ce document contient des hypothèses qui constituent des anticipations, y compris, sans que cela soit exhaustif, des hypothèses relatives au développement futur de nos affaires. Si ces anticipations représentent notre appréciation et nos prévisions relatives au développement futur de nos affaires, un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs importants pourraient faire en sorte que l'évolution et les résultats réels diffèrent matériellement de nos attentes.

Représentant en Suisse pour les fonds UBS de droit étranger: UBS Fund Management (Switzerland) AG, case postale, CH-4002 Bâle. Agent payeur: UBS Switzerland AG, Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich. Les prospectus, la feuille d'information de base, les statuts de la société ou le règlement de gestion ainsi que les rapports annuels et semestriels des fonds UBS peuvent être obtenus dans une langue requise par le droit local applicable et gratuitement auprès d'UBS Asset Management Switzerland AG, c/o UBS AG, Bahnhofstrasse 45, 8001 Zurich ou d'UBS Fund Management (Switzerland) AG, case postale, CH-4002 Bâle.

Un résumé des droits des investisseurs en anglais se trouve en ligne sur le site: ubs.com/funds.

Vous trouverez plus d'explications sur les conditions financières à l'adresse suivante ubs.com/am-glossary.

© UBS 2024. Le symbole des clés et UBS font partie des marques protégées d'UBS. Tous droits réservés.

Certaines informations contenues aux présentes (les « Informations ») proviennent/sont protégées par les droits d'auteur de MSCI Inc., MSCI ESG Research LLC ou leurs sociétés affiliées (« MSCI »), ou d'autres fournisseurs de données (collectivement, les « Parties MSCI ») et peuvent avoir été utilisées pour calculer des scores, des signaux ou d'autres indicateurs. Les Informations sont réservées à un usage interne et ne peuvent être reproduites ou diffusées, en tout ou en partie, sans autorisation écrite préalable. Les Informations ne sauraient constituer ou être utilisées comme une offre d'achat ou de vente, une promotion ou une recommandation à l'égard de tout(e) titre, instrument financier ou produit, stratégie de négociation ou indice. Elles ne sauraient par ailleurs être considérées comme une indication ou une garantie de performances futures.

Certains fonds peuvent être basés sur ou liés à des indices MSCI, et MSCI peut être rémunéré sur la base des actifs sous gestion du fonds ou d'autres indicateurs. MSCI maintient une séparation nette entre certaines Informations et la recherche qui sous-tend les indices. Aucune Information ne peut en elle-même servir à déterminer quels titres il convient d'acheter ou de vendre ni à quel moment. Les Informations sont fournies « en l'état » et l'utilisateur assume l'intégralité des risques liés à l'utilisation qu'il en fait ou qu'il autorise. Aucune Partie MSCI ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des Informations et chacune décline expressément toute garantie expresse ou implicite à cet égard. Aucune Partie MSCI ne pourra être tenue responsable de toute erreur ou omission en lien avec les Informations contenues aux présentes, ou de tous dommages directs, indirects, spéciaux, punitifs, consécutifs ou autres (y compris un manque à gagner), même après avoir été avisée de l'éventualité de tels dommages.